

Nos Institutions, — Notre Langue, — Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, 7 MAI 1910

EN MARGE DU TEMPS

SAINTE-HYACINTHE-SUR-YAMASKA
DEUXIEME ET TROISIEME CURES

Jusqu'à l'année 1793, le Seigneur de Saint-Hyacinthe avait résidé successivement au "Rapide Plat" et à "La Cascade" sans avoir, cependant, de manoir seigneurial proprement dit.

Suivant la vieille coutume humaine qui pousse ceux qui fondent un foyer à l'établir dans une demeure qui soit leur bien, Monsieur Hyacinthe Marie Delorme, n'ayant pas hérité de maison familiale, décida d'en élever une selon son choix.

C'était, nous disent les chroniques du temps, une maison spacieuse, en pierres des champs, adossée à un vaste jardin planté d'arbres déjà anciens, d'où la lumière lui arrivait, légère en passant sur des pelouses, et d'où l'air lui venait, salubre, et d'érables. Ainsi, puisque le travail le liait à la vie villageoise, le seigneur de Saint-Hyacinthe ne serait point comme ceux qui vivent entre les murs sans savoir quand les saisons naissent, mais il connaîtrait quelque chose de la grande vie de la terre.

Alors celui qui devait élever à Saint-Hyacinthe le premier Manoir Seigneurial commença d'y songer amoureusement. Monsieur Hyacinthe Marie savait toute la grandeur de la Marie Delorme savait toute la grandeur de son art de cet art suprême de l'architecture qui, en sa puissance, ajoute à la nature et modifie un paysage, et qui, en son usage familial, se mêle si étroitement à notre vie intime en composant son atmosphère. Par des proportions et des contours, par le jeu des pleins et des vides, par les ordres donnés à la lumière et à l'ombre, toute demeure possède son secret propre d'influence: en même temps qu'elle doit ressembler à ce que nous sommes et à notre vie. Il fallait donc que le premier manoir seigneurial de Saint-Hyacinthe fut simple et paisible, ferme dans sa douceur et digne comme une vie droite; favorable au silence qui est bon aux âmes, accueillant à la lumière qui est une nourriture; qu'il eût un visage imprévu et sage, une élégance sobre qui sût vieillir; une grâce virile dans son accueil, et des charmes secrets dans son agencement intérieur; enfin, qu'il fut un vrai manoir seigneurial, une de ces maisons qui sont pareilles à des âmes bien ordonnées.

Monsieur Delorme se mit donc à l'œuvre. Bientôt les desseins s'ébauchèrent: plans, façades et coupes; des chiffres grimperent le long des lignes, des angles fixèrent la forme du toit et des pignons. La lente composition fut ce que sont tous les travaux de l'art humain: une alliance entre la pensée qui jaillit et le savoir qui contrôle.

Peu à peu, arrivèrent sur le terrain les pierres brutes ou taillées, toutes moites de leur long sommeil dans la carrière. Les murs montèrent, laissant en leur faces de larges et hautes ouvertures. Ils portèrent de leur robuste appui la corniche et le toit. Puis, sur les lattes assemblées, couvrant la toiture élevée des mansardes, suivant de l'aîète aux cheneaux les pentes de la complexe toiture, les bardeaux de pin ou de cèdre virent se placer en rang serrés. A l'intérieur, un large espace enclos de parois blanches et de voûtes également blanches divisa la maison en plusieurs pièces, lui distribuant à la fois la lumière du levant et celle de l'occident; et dans une blancheur pareille le vol immobile d'un vaste escalier se déploya.

Bientôt la maison fut close, et la grille au noble dessein assujettie sous le porche de pierre. Alors toute une vie physique, ainsi que dans un corps, courut dans la maison, et, signé extérieur de sa vitalité, d'une cheminée vierge la fumée s'en alla vers le ciel. Le manoir seigneurial était prêt à recevoir son hôte.

Assis à trois arpents en aval de

l'église paroissiale, le manoir seigneurial de Saint-Hyacinthe avait l'apparence d'une corbeille de verdure déposée aux pieds des rapides de "La Cascade". Un tapis vert s'étendant, avec une ampleur imposante, jusqu'au bas du boulevard Girouard, offrait à l'œil un double ton très heureux, tandis que le dessin géométrique des bordures en fleurs délimitait, d'une ligne ferme et accentuée, les pleins de nuance tendre, formés par les semis de gazon.

Une cour de service, un vivier, une volière, des écuries, des hangars à grains s'étendaient à l'arrière. Une haute palissade en bois entourait le tout et en défendait les abords.

Pendant soixante et quinze ans le manoir seigneurial fut le témoin inconscient des événements du village naissant de Saint-Hyacinthe. Peu à peu, il a vu ce même village devenir ville, cité florissante et active où des milliers de volontés s'acheminent vers le progrès. Pendant trois quart de siècles, les portes du Manoir s'ouvrirent toujours à l'indigence et à la misère (1).

Il y a quelques années (vers 1870), au nom du progrès, le manoir seigneurial de Saint-Hyacinthe fut loué à un certain M. Pageau qui le convertit en hôtel. En 1876, les embellissements que l'on faisait subir à notre cité déjà centenaire sévirent sur ce monument historique et le firent disparaître. Le Manoir, devenu alors la propriété de la Cité de Saint-Hyacinthe, fut démolit; les matériaux furent vendus à Louis Gaboury, entrepreneur-maçonnerie possédant la somme de huit cents piastres. Le terrain, une fois débarrassé, fut converti en un jardin public auquel les édiles du temps donnèrent le nom de "Parc Dessaulles" en reconnaissance des bienfaits reçus de cette famille. C'est le jardin public que nous admirons de nos jours sur le boulevard Girouard et qui fait l'orgueil des citoyens de Saint-Hyacinthe (2).

A l'époque où ces constructions surélevaient du sol et imprimaient au village naissant de Saint-Hyacinthe une ère de prospérité jusqu'alors inconnue, de graves difficultés éclataient au sujet des limites de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Cette question des limites de la seigneurie Saint-Hyacinthe et des seigneuries limitrophes avait été plusieurs fois agitée sans jamais recevoir, cependant, de solution finale. Le jeune seigneur Hyacinthe Marie Delorme résolut de lui en donner une.

Devenu possesseur des cinq huitièmes de l'ancienne seigneurie Saint-Hyacinthe, dont quatre huitièmes lui venaient de son père par droit de succession et un huitième par legs testamentaire de sa sœur, Madame Claude Dénéchoud, et de plus, ayant été nommé tuteur de Monsieur Pierre Dominique DeBartz, son neveu, Hyacinthe Marie Delorme prit parti de ses attributions pour faire, le 18 décembre 1801, devant maître Louis Picard, notaire, avec le sieur Jeremiah McCarthy, arpenteur provincial, un contrat par lequel ce dernier s'engageait, moyennant la somme de six cents piastres, à tirer de nouveau les bornes de la seigneurie Saint-Hyacinthe et d'en constater le déficit.

"attendu que, d'après les prétentions des seigneurs, vu la position respective des rivières de Chambly et d'Yamaska, il ne se trouve pas assez de terrain pour remplir l'étendue du titre du fief et seigneurie Saint-Hyacinthe, du côté nord-ouest de la dite rivière Yamaska" (3).

Le 9 mars 1802, l'arpenteur McCarthy dressa un plan et un procès verbal de ses opérations. Ce procès verbal accusait un déficit de dix sept mille deux cent trente arpents au détriment de la seigneurie Saint-Hyacinthe. Pour l'expliquer, Messieurs William Vondenvellen et Louis Charland, auteurs d'un ouvrage intitulé: EXTRAITS DES TITRES DES ANCIENNES CONCESSIONS nous donnent la raison suivante:

"Les deux parties de Saint-Hyacinthe de chaque côté de la rivière ne sont pas situées l'une vis-à-vis de l'autre, parce que la concession de Monsieur de St-Ours, occupe au nord-ouest de la dite rivière, environ une lieue de front au-dessus des sept lieues mentionnées au présent extrait."

Le 30 mai 1802, le sieur William Saxe, arpenteur juré, opéra pour Monsieur Andrew Winkelfoss, seigneur de Saint-François-le-Neuf. A la suite de ces deux arpentages, les seigneuries de Monnoir, de Bouville,

de Saint-Denis, furent également bornées d'après leur titre primitif, de concession, les plus anciennes gardant la préséance.

Pour donner à ces diverses seigneuries l'étendue octroyée par leur titre primitif, l'arpenteur provincial détacha une superficie de dix sept mille deux cents trente arpents de la seigneurie Saint-Hyacinthe et l'annexa à ses voisines. Cette amputation eut pour effet de provoquer l'ire des co-seigneurs de Saint-Hyacinthe. Mais l'autorité s'étant prononcée sur le litige, force fut de s'incliner devant son jugement et la paix fut rétablie. Malheureusement, cette paix ne devait pas être de longue durée.

De nouvelles contestations éclatèrent en 1808. Pour les dirimer, on eut encore recours à des arpentages légaux. On en fit deux: le premier, le 30 mai 1808, par William Saxe, le second, le 6 juin 1809, par Michel Dwyer.

Par ces deux arpentages, la seigneurie de Saint-Hyacinthe fut encore rognée de mille arpents en faveur de sa voisine de Saint-François-le-Neuf. Des plans et des procès verbaux furent dressés à cet effet et, le 9 octobre suivant, ces procès verbaux étaient homologués et confirmés par la cour du Banc du Roi, qui "ordonnait qu'à l'avenir les seigneuries de Saint-François-le-Neuf et celle de Saint-Hyacinthe demeureraient séparées et divisées à toujours par les bornes posées sur la ligne tirée suivant le procès verbal. De par la Cour. Sauveuse de Beaujeu." (4).

Cet arrêt donna le coup de grâce aux difficultés relatives aux limites des seigneuries plus haut mentionnées, mais il enlevait définitivement une superficie de dix huit mille deux cent trente arpents à la seigneurie Saint-Hyacinthe.

Pour combler ce retrait et retrouver les treize six lieues de superficie auxquels ils avaient droit en vertu de leur titre de concession, les co-seigneurs de Saint-Hyacinthe résolurent de s'agrandir vers le sud, aux dépens des Townships. Ils enclavèrent donc dans leur seigneurie les rangs Saint-George, Casimir et Saint-Charles, situés dans la paroisse actuelle de l'Ange-Gardien de Rouville, et environ une lieue le long de la rive sud de la rivière Yamaska, touchant le township de Farnham.

Naturellement cette annexion spontanée amena des revendications de la part des seigneurs lésés, mais cette fois, en vertu de la préséance des titres de concession, l'autorité suprême donna gain de cause aux co-seigneurs de Saint-Hyacinthe.

JULIES MORGAN

(1) C'est dans le manoir seigneurial de Saint-Hyacinthe que mourut le peintre Louis Dulongpré, le 26 avril 1843, à l'âge de 89 ans. Ce Monsieur Dulongpré était français, né à Saint-Denis, près Paris, le 16 avril 1754. Il vint en Amérique, faisant partie d'un corps de marins, joint à l'escadre du comte d'Estaing. Après être débarqué sur le continent, il retourna peu après aux îles françaises, à la Martinique, à la Guadeloupe. N'ayant pas trouvé dans cette excursion d'emploi qui convint à ses goûts, il revint aux Etats-Unis, espérant être attaché au corps de troupe sous le commandement du colonel Kochmann. La paix ayant été conclue avant qu'il eût pu effectuer l'armement qu'il avait en vue, Monsieur Dulongpré vint au Canada. Il s'y trouvait sans emploi, réduit même à une déplorable condition, lorsqu'il reçut l'avis de s'annoncer comme professeur de musique et d'enseigner le clavecin. Il épousa à Montréal Mlle Campeau; et quelques années, entre autres Monsieur Joseph Papineau, Notaire, lui conseillèrent de se livrer à la peinture. Sur divers essais de son pinceau, qu'ils avaient examinés, ils avaient prévu qu'il réussirait. En effet, il excella dans le portrait. Bientôt il eut la vogue. On a porté à plus de trois mille le nombre de têtes qu'il a reproduites sur la toile, parmi lesquelles, celle du vénérable fondateur du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Ce peintre eut moins de succès dans les tableaux d'église, qui lui furent demandés. Son talent se montra toujours rebelle à ce genre d'ouvrage. Comme la plupart des artistes, Monsieur Dulongpré devint pauvre dans sa vieillesse. Madame Veau Jean Dessaulles le recueillit alors au Manoir Seigneurial de Saint-Hyacinthe, comme elle avait offert un refuge sous son toit hospitalier à l'arpenteur Jeremiah McCarthy, et à d'autres pour qui la fortune fut incertaine.

(2) Ce terrain était alors la propriété de la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Saint-Hyacinthe qui l'avait acquis par legs testamentaire de Monsieur Charles Larocque. Ce dernier l'avait acheté de la succession Louis Boyer, de Montréal, avec l'intention d'y ériger sa cathédrale, le 13 mars 1871.

(3) Greffe de Louis Picard, N. P., année 1801.

(4) Archives seigneuriales de Saint-François-le-Neuf.

Le retour de M. F. D. Monk

Mercredi soir, le comité exécutif des clubs conservateurs, s'est réuni au Club Cartier, 45 rue St-Vincent, pour terminer les préparatifs de la grande démonstration de bienvenue qui sera faite à M. F. D. Monk, à l'occasion de son retour des Etats-Unis. D'après l'avis des médecins, M. Monk sera complètement rétabli et pourra être à Montréal mercredi soir 11 mai. Pour permettre à tous les conservateurs de venir saluer leur chef, toutes les compagnies de chemins de fer ont décidé d'accor-

der des réductions de tarifs à cette occasion. Les clubs conservateurs ramèneront M. Monk en procession de la gare jusqu'au Monument National où aura lieu une grande réunion.

Courrier Parlementaire

Cette semaine a été presque entièrement prise par des bills privés. Les amendements à la charte de Montréal ont pris tout le temps du comité des bills privés, et on a fort discuté sur le bill de l'Underground, une des trois compagnies qui veulent construire un tramway souterrain à Montréal.

Ce dernier bill n'est pas encore adopté, mais c'est une question de temps, car le plus fort de la lutte est fait. Un amendement de M. Bonrassa permettant au peuple de Montréal de manifester sa volonté par un referendum a été repoussé par 40 voix à 21, neuf députés ministériels votant avec la gauche, entr'autres MM. Perron, Godfroi Langlois, et Langlois (de Saint-Sauveur).

Le premier ministre et M. Allard ont aussi exposé la nouvelle politique du gouvernement, pour ce qui concerne les droits de coupe, etc. L'opposition s'est fortement élevée contre le dispositif de la loi qui dit que d'ici à dix ans les droits ne pourront être changés. A part cela, on semble approuver les autres articles, que M. Bonrassa préconisait, du reste, il y a 7 ans. N'empêche que tous les journaux du gouvernement vont clamer que c'est Sir Lomer qui a tout le mérite de cette politique.

C'est beau, l'honnêteté!

On a aussi parlé de l'administration de la justice. M. Lavergne a rappelé le cas de cet Italien, écroué à la prison de Fraserville et qu'on avait chargé de chaînes parce que le gégélier ne parlait ni l'anglais, ni le français, et il a failli mourir en prison, grâce aux traitements inhumains qu'il a eu à subir.

M. Tellier a parlé d'une personne qui attend son procès depuis trois ans, à Joliette. Deux des témoins sont morts, mais il n'y a pas eu de terme criminel depuis ce temps.

M. Gouin a répliqué que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Naturellement!

En votant les crédits, l'opposition a découvert un joli pot-à-roses. Tous les ans, un crédit de \$4000 est voté pour les sociétés de colonisation de Québec et de Sherbrooke. Or, cette année, les comptes publics mentionnent cette somme comme ayant été payée à ces deux sociétés. Seulement, le rapport du ministre montre que la moitié de cette somme a été employée pour d'autres fins que celles pour lesquelles elle avait été votée! M. Lavergne a reproché au ministre des Finances de donner de faux renseignements dans les comptes publics. Là-dessus M. McKenzie s'est fâché tout rouge et a fait une jolie colère, à l'imitation de son chef direct Sir Lomer.

Tout cela a abouti à une motion de non-confiance qui a été repoussée par la droite.

On annonce pour la semaine prochaine l'affaire Prévost-Kelly et pour un peu plus tard, l'affaire Dussault-Turgeon.

On me disait hier que, pour réduire M. Prévost, on n'hésiterait pas à aller fouiller jusque dans sa vie privée. Je crois savoir, d'autre part, que M. Prévost est prêt, s'il le faut, à accepter la lutte sur ce terrain, et à porter la guerre dans le camp adverse.

Ça ne manquerait pas d'intérêt!

P. V. R.

Le Bill de la Marine au Sénat

Le bill de la marine vient de franchir sa dernière étape, les débats qu'il a soulevés constitueront l'une des phases les plus importantes de l'histoire moderne du pays. Sans même nous préoccuper des futures aventures où peut nous conduire une politique qui met le Canada au rang des nations armées, il est certain que la nouvelle marine va détourner une partie des richesses financières qui

auraient dû contribuer au développement de notre agriculture et de notre industrie et absorber par milliers de jeunes énergies qui iront gaspiller leurs forces et verser leur sang dans des conflits dont le profit n'a la gloire ne nous reviendront.

Samedi passé le Sénat a ratifié le vote de la chambre des Communes. De cela personne n'a été étonné: les fidèles moutons ont suivi le berger; mais l'ensemble du débat est une leçon.

Ce n'est pas avec beaucoup de gaieté que les libéraux sont allés au vote, plusieurs ont manifesté leur mécontentement de la besogne qui leur était imposée, trois d'entre eux ont même pris la parole et refusé de se soumettre à la volonté du chef: ce sont MM. Cloran, Legris et Choquette.

M. Choquette, un ex-directeur du Soleil qui a fait plusieurs campagnes électorales en compagnie de Sir W. Laurier, n'a pu s'empêcher de lancer à la face de ses confrères quelques dures vérités.

Il ne veut pas rompre avec son parti, mais c'est au contraire son attachement à ses traditions et son programme qu'il a toujours prêché, qui l'empêche de se rallier aux idées que W. Laurier lui-même a dénoncées en 1907. Voter la loi, mais c'est reprendre la politique de George Etienne Cartier que le parti libéral a toujours combattue, celle contre laquelle s'élevait M. Brodeur en 1895, que M. Rodolphe Lemieux, en 1902, dans une lettre à M. Bourassa, qualifiait de folie criminelle, et que le Canada vouait aux gémonies en 1903.

Si les libéraux veulent rester fidèles à leurs traditions et se libérer de la responsabilité d'une telle entreprise, qu'ils consultent le peuple: ils l'ont fait lors de l'organisation de la confédération dans le débat au sujet du Canadien-Pacifique et à propos de la question relative à la prohibition. Le peuple seul est l'arbitre de ses destinées, présentez-vous devant lui et demandez-lui son avis.

On est heureux de voir des hommes se libérer de leurs attaches politiques pour se rallier à leurs adversaires: une loi est déjà suspecte par cela seul qu'elle oblige à de pareils sacrifices. MM. Cloran, Legris et Choquette ont demandé l'appel au peuple avec l'opposition toute entière. Une seule défection s'est produite dans le parti conservateur, celle de M. McDonald, de la Colombie Anglaise, son fils venait d'être nommé commandant du "Niobé" le croiseur anglais acheté par le Canada pour servir de navire-école dans notre marine.

Et maintenant le débat est clos.

La Chambre des Communes vient de voter pour la marine une somme de \$3,676,500; l'entretien annuel du nouveau navire de guerre "le Niobé" reviendra à \$413,000. Nous avons par là une idée de ce que sera dans quelques années ce budget qui ira sans cesse augmentant.

Pour nous, notre tâche est terminée, nous n'avons cessé de combattre cette loi néfaste, sans parti-pris, mais parce que nous pensions que là était notre devoir.

L'avenir nous dira si nous nous sommes trompés.

CANADA
Province de Québec,
District de St-Hyacinthe
No. 246

Cour Supérieure

RE:

LA BANQUE DE ST-HYACINTHE, En liquidation,

vs

LOUIS FABIEN PHILIE, gérant de Banque, de la Cité et du District de St-Hyacinthe, en sa qualité de liquidateur dûment nommé par ordonnance de la Cour Supérieure du District de St-Hyacinthe, à la dite Banque de St-Hyacinthe, en liquidation,

Requérant.

Il est ordonné à S. E. Beaudry, Arthur Beaudry, artisan, Charles Chicoine, Amélie Beaudry, marchand, Emma Beaudry, veuve de François-Xavier Cadieux, Clara Beaudry, veuve de Stanislas Messier, Henri Beauchemin, Délia Beaudry, épouse de dit Henri Beauchemin, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Révérént Antoine D. Bernard, Prêtre, Fanny Margaret Maass, veuve de feu Feodor Boas, Eliza Carden, épouse séparée de biens de W. C. Cousin, médecin et ce dernier aux fins d'autoriser sa dite épouse, Eliza A. Carden, fille majeure usant de ses droits, Alphonse Préfontaine, cultivateur, Isaac Cloutier, artisan, Hermine Cloutier, veuve de Théodule Fecteau, Victoria Côté, fille majeure, Marie Anne Dame, fille majeure, James W. Donahue, charrier, Helen Donahue, épouse de L. D. Blauvelt, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Mathilda Donahue, épouse de E. O. Hart, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Francis Donahue, William Donahue, Clara Donahue, fille majeure, Eva L. Donahue, fille majeure, Helena Donahue, fille majeure,

Requérant.

Signé: PAUL G. MARTINEAU, J. C. S.

Vraie copie
ROY & BEAUREGARD,
P. C. S.

LUSSIER, GENDRON & GUMONT,
Attorneys for petitioner.

Margaret Donahue, fille majeure, Maderise Dufault, fille majeure, Georgianna Robert, épouse de Napoléon Bertrand, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Oza Gingras, Alfred Gingras, forgeron, Isaac Gingras, journalier, Euphémie Gingras, épouse commune en biens de Philias Brodeur, et ce dernier tant personnellement que pour assister sa dite épouse, Joseph Gingras, forgeron, Marie-Louise Gingras, épouse commune en biens de Alphonse Gingras, journalier, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Alida Ménard, épouse commune en biens de Alfred Lamoureux, et ce dernier tant personnellement que pour assister sa dite épouse, Edouard Gaudreau, Siméon Grenier, artisan, George Hayward P. Henshaw, Léopold Dupaul, Hermine Dupaul, épouse de Cléophas Huot, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Léocadie Dupaul, Louvina Dupaul, Albina Dupaul, épouse de Louis Dion, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, David Labossière, Henri Labossière, Joseph Labossière, Louis Philippe Lacroix, Léon Lagacé, artisan, Henri Lenoble, Révérént L. F. Lussier, Prêtre, E. J. G. Macquire, Hormidas Marin, Rodrigue Mignault, médecin, Virginie Millette, épouse séparée de biens de Louis Messier, et ce dernier aux fins d'autoriser sa dite épouse, Wilfrid A. Millette, médecin, George Allan Morrison, en sa qualité d'héritier bénéficiaire de feu Lewis Francis Morrison, Joséphine Nault, épouse séparée de biens de biens de Wilfrid Salmon, et ce dernier aux fins d'autoriser sa dite épouse, E. W. Nesbit, agent d'affaires, Désiré Oumet, Vitaline Sasseville, épouse de Eusbe Cloutier, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Alfred H. Sharon, Edward C. Strohm.

Il est ordonné aux personnes ci-dessus nommées de comparaître dans le mois à compter de la dernière publication des présentes, pour répondre à la requête du liquidateur et montrer cause pour laquelle elles ne seraient pas établies contributaires de la Banque de St-Hyacinthe pour le nombre d'actions et les montants qui apparaissent sur la liste en regard de leurs noms respectifs.

St-Hyacinthe, 28 Avril 1910.

Signé: PAUL G. MARTINEAU, J. C. S.

Vraie copie
ROY & BEAUREGARD,
P. C. S.

LUSSIER, GENDRON & GUMONT,
Procureurs du requérant.

CANADA
Province of Quebec
District of St-Hyacinthe
No. 246

In the Superior Court

IN RE

LA BANQUE DE ST-HYACINTHE, In liquidation,

vs

LOUIS FABIEN PHILIE, Bank manager, of the City and District of St-Hyacinthe, in his capacity of liquidator duly appointed by an order of the Superior Court of the District of St-Hyacinthe, to the said La Banque de St-Hyacinthe, in liquidation,

Petitioner.

S. E. Beaudry, laborer, Charles Chicoine, Amélie Beaudry, marchand, Emma Beaudry, widow of François-Xavier Cadieux, Clara Beaudry, widow of Stanislas Messier, Henri Beauchemin, Délia Beaudry, wife of said Henri Beauchemin, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Reverend Antoine D. Bernard, priest, Fanny Margaret Maass, widow of Feodor Boas, Eliza Carden, wife separated as to property of W.C. Cousin, physician, and the latter to authorize his said wife to these presents, Eliza A. Carden, spinster, Alphonse Préfontaine, farmer, Isaac Cloutier, laborer, Hermine Cloutier, widow of Théodule Fecteau, Victoria Côté, spinster, Marie-Anne Dame, spinster, James W. Donahue, carter, Helen Donahue, wife of L. D. Blauvelt, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Francis Donahue, William Donahue, Clara Donahue, spinster, Eva L. Donahue, spinster, Helena Donahue, spinster, Margaret Donahue, spinster, Maderise Dufault, spinster, Georgianna Robert, wife of Napoléon Bertrand, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Oza Gingras, Alfred Gingras, blacksmith, Isaac Gingras, laborer, Euphémie Gingras, wife common as to property of Philias Brodeur, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Joseph Gingras, blacksmith, Marie-Louise Gingras, wife common as to property of Alphonse Gingras, laborer, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Alida Ménard, wife common as to property of Alfred Lamoureux, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Edouard Gaudreau, Siméon Grenier, laborer, George Hayward P. Henshaw, Léopold Dupaul, Hermine Dupaul, wife of Cléophas Huot, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Léocadie Dupaul, Louvina Dupaul, Albina Dupaul, wife of Louis Dion, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, David Labossière, Henri Labossière, Louis Philippe Lacroix, Léon Lagacé, laborer, Henri Lenoble, Reverend L. F. Lussier, priest, E. J. G. Macquire, Hormidas Marin, Rodrigue Mignault, physician, Virginie Millette, wife separated as to property of Louis Messier, and the latter to authorize his said wife, Wilfrid A. Millette, physician, George Allan Morrison, in his capacity of beneficiary heir of Lewis Francis Morrison, Joséphine Nault, wife separated as to property of Wilfrid Salmon, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, E. W. Nesbit, broker, Désiré Oumet, Vitaline Sasseville, wife of Eusbe Cloutier, and the latter personally and to authorize his said wife to these presents, Alfred H. Sharon, Edward C. Strohm, are ordered to appear within one month from the last insertion of this notice, to answer to the petition of the liquidator, and show cause why they should not be declared contributories of the said La Banque de St-Hyacinthe, for the number of shares and the amounts which appear opposite their names respectively.

St-Hyacinthe, April 28th 1910.

Signé: PAUL G. MARTINEAU, J. C. S.

Vraie copie
ROY & BEAUREGARD,
P. C. S.

LUSSIER, GENDRON & GUMONT,
Attorneys for petitioner.

LES GRAINES DE FERRY

Personne ne peut savoir tout. Pour des renseignements, consultez les prospectus de la production de graines supérieures de FERRY & CO. Pour 12 ans nous sommes connus partout. Pour nos produits de nos travaux, venez les graines de FERRY. En vente partout. Pour profiter de notre expérience, chez nous Catalogue pour 1910. Envoyé franco sur demande. Adresse: D. M. FERRY & CO., Windsor, Ont.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

Estimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 70, par J. DE L. TAOURT, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis. L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier.

ANNONCES

Première insertion.....10 centins la ligne. Les insertions subséquentes.....5 " a vis de Naissances, Mariages et Décès, 25 centins chaque. Avis spéciaux.....10 centins la ligne. Annonces à long terme, tarif spécial.

CONSEIL-DE-VILLE

Réunion du 29 avril 1910.

La séance s'ouvre sous la présidence de M. le maire Payan; sont présents: MM. les échevins Marin, Payan, Messier, Marchessault, Charpentier, Jacques, Huette, Dussault et Bourbeau.

Une requête pour l'ouverture de la rue Boas, non encore cadastrée, est mise à l'étude.

La demande de licence de restaurant de Mme St Georges est acceptée.

Sont accordées la licence d'hôtel de Mme Gallpault, et celles de magasin de MM. R. O. Brodeur et Honoré Messier.

Sur la proposition du Dr Jacques l'art. 21 du règlement 130 sur les taxes municipales est ainsi modifié: les marchands de beurre ou de lait à domicile, ayant plus de deux vaches, paieront une taxe de \$10, s'ils sont domiciliés dans la cité et de \$13 dans le cas contraire.

Le Greffier déclare qu'à la suite des démarches faites par le conseil au sujet de la traverse de la rue Bourdages, la commission des chemins de fer a décidé d'établir une barrière dont les frais d'installation seront supportés: 80% par la Cité et 20% par le gouvernement provincial. La ville n'aura qu'à payer le traitement annuel de \$75 à \$100 du garde-barrière qui se tiendra là durant la journée; on évite ainsi la dépense qu'aurait nécessité la construction d'un viaduc.

Le conseil décide enfin de faire un emprunt de 3,500 à un intérêt ne dépassant pas 4 1/2 pour cent destiné à remplacer dans la caisse publique les sommes de \$400, \$1500 et \$1600 versées pour le paiement des billets de Mme M. L. Langelier, de M. Nap. Jarry et de M. Dominique Caouette.

Les maladies nerveuses du printemps

Ne peuvent être guéries qu'en tonifiant le sang et en renforçant les nerfs.

Les maladies nerveuses deviennent communes et plus sérieuses au printemps qu'en aucun autre temps de l'année. Telle est l'opinion des meilleures autorités médicales après de longues expériences. Les changements vitaux dans le système après les longs mois d'hiver peuvent causer plus de mal que "la faiblesse du printemps" et l'abattement et les douleurs familiales. Des rapports officiels prouvent que durant avril et mai la névralgie, la danse de St-Guy, l'épilepsie et les différentes formes de troubles nerveux sont dans leur pire phase, spécialement chez ceux qui n'ont pas atteint l'âge moyen.

La vieille habitude de prendre des purgatifs est inutile, parce que le système a réellement besoin d'être renforcé — les purgatifs vous affaiblissent. Les Pilules Roses du Dr Williams ont une action spéciale sur le sang et les nerfs parce qu'elles renforcent et ont guéri non seulement plusieurs formes de troubles nerveux, mais d'autres maladies du printemps telles que maux de tête, faiblesse dans les membres, perte d'appétit, tremblement des mains, mélancolie et fatigue mentale et corporelle aussi bien que les hideux boutons et les maladies de la peau.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent ces troubles nerveux et les maux du printemps, parce qu'elles font véritablement un sang neuf riche et rouge. Vendues par tous les marchands de remède ou expédiées par la poste à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Le Devoir des Catholiques

Relativement aux sociétés secrètes

"Il est très opportun de signaler à tous les chrétiens intelligents, pratiques, indépendants, patriotes, une étude vraiment magistrale, publiée récemment par l'Action Sociale sur le devoir contre la Maçonnerie.

Cet étude d'un éminent théologien est intitulée: LA FRANCO-MAÇONNERIE ET LA CONSCIENCE CATHOLIQUE. Tout y est clair, net, ferme et prudent à la fois. Chose bonne à dire, les catholiques y trouveront beaucoup de choses à apprendre, à méditer, à pratiquer surtout. Ils y trouveront tracé avec une rare précision un programme d'action, d'attaque et de défense en même temps. Il serait bon que cette étude, qui n'est pas l'œuvre du premier venu, fût vulgarisée, sous forme de tract populaire, et répandue dans toutes les classes y compris la classe populaire



ouvrière, surtout parmi la jeunesse canadienne, afin de contribuer à réaliser le vœu, l'ordre de Léon XIII: "Arrachez à la Maçonnerie le maçon dont elle se couvre. Montrez à telle quelle est", et celui de Pie X: "Luttez, luttez sans cesse contre cette secte infâme."

De la VÉRITÉ.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que les suggestions si justes de notre distingué confrère LUMEN ont été suivies. Les articles intéressants et pratiques du R. P. Corêt O. P., dans l'Action Sociale, sur la "Franco-Maçonnerie et le devoir qui s'impose aux catholiques de dénoncer ses adeptes," ont été réunis en une jolie plaquette de 32 pages qu'on peut se procurer à l'Action Sociale Catholique, 101 rue Ste-Anne, Québec, aux prix suivants: 5 sous l'unité, 50 sous la douzaine, \$3.50 le cent.

Cet opuscule, fort instructif, est en même temps très précieux et utile. Tout fidèle défenseur de la foi, clerc ou laïc, serait bien inspiré de le tenir sous sa main.

(Communiqué du Secrétariat des Œuvres de l'A. S. C.)

Le Collégien

Avril 1910.

Ce numéro contient la biographie de Mgr Ilvey, ancien curé de Ste-Marie de Manchester mort tout récemment; Deux études sur le séminaire et ses élèves noirs et sur l'habitant Québécois, la première par Dominique F. Gaspard, la seconde par Athol Murray; l'analyse faite par l'abbé Chartier d'un article de M. Auguste Becheux paru dans le Correspondant sur l'enseignement au collège des principes généraux d'économie politique; enfin une intéressante page d'histoire de M. l'abbé Philippe Desranleau, sur la question noire aux Etats Unis.

DISTRIBUTION DES PRIX

A l'École des Arts

Mardi soir la distribution des prix aux élèves de l'École des Arts avait lieu dans la salle du marché de l'Hôtel de Ville. Les organisateurs de cette soirée avaient eu l'heureuse idée d'exposer autour de la salle les travaux accomplis au cours de l'année, peintures, dessins à main levée et dessins linéaires, travaux de menuiserie. Un public jeune et plein d'entraîn, un vrai public de printemps malgré la pluie qui tombait alors, la lumière mettant en relief les couleurs des tableaux et celles non moins variées des chapaux des dames, tout donnait à cette fête un léger cachet d'ouverture d'exposition de beaux arts.

La séance a été ouverte par M. Samuel Casavant à l'activité de qui le succès de ces cours est dû; il félicite les habitants de la cité de l'intérêt qu'ils prennent à cette œuvre et des présences toujours plus nombreuses qui ont fait de l'École des Arts de St-Hyacinthe la plus importante de la province après celle de Montréal.

Après lui M. Sénécal, curé de la cathédrale et le R. P. Hamel, curé de la Paroisse, sont venus appuyer de leurs encouragements et de leurs félicitations cette œuvre si utile qui développe les plus belles facultés de l'homme; faire goûter les beaux arts c'est permettre de remplir par un travail qui élève l'âme les instants de liberté que nous donnent nos occupations de chaque jour et c'est aussi donner à notre intelligence et à notre cœur le but si noble de découvrir et d'exprimer un peu de cette beauté qui se cache en toute chose et qui nous échappe si souvent; répandre l'étude des arts mécaniques, c'est apprendre à transformer la matière inerte, à la faire vivre et nous obéir selon les mille caprices qu'à inventés le génie de l'homme; et ainsi cette œuvre n'est pas seulement une œuvre de formation morale, mais aussi une œuvre nationale.

M. le Dr Fournier a ensuite exalté les bienfaits de la science et de l'étude des arts. Il est d'ailleurs bien placé pour cela Mme Fournier étant une véritable artiste qui a bien voulu nous faire goûter quelques morceaux de musique et qui a été à plusieurs reprises rappelée par l'assistance ainsi que sa sœur Mme B3 rubé.

La distribution des prix a ensuite eu lieu, agréablement entrecoupée par M. Bérubé qui a une fort belle voix de baryton et nous a fait entendre quelques-unes de ses œuvres. Nous ne pouvons nommer ici les nombreux lauréats favorisés par les muses, nous nous contentons de les féliciter et de remercier les généreux donateurs qui ont permis aux orga-

nisateurs de récompenser tous ceux qui le méritaient.

La liste des généreux donateurs et des élèves primés sera publiée dans notre prochain numéro.

Très tard après la séance sont encore restés des spectateurs qui ont admiré les couchers de soleil, les fets de neige, les marines, plusieurs même ont découvert des pays si connus et sur certains toiles s'élevait déjà la touche ferme de l'artiste futur.

SOUFFRIT 15 ANS—FUT GUERIE DANS UN MOIS

Les Pilules de Genève sont merveilleuses.

Si toute femme, qui souffre des reins ou de la vessie, pouvait se rendre à Daviville, Ont., et causer avec Mme. A. Simpson, elle ferait exactement ce qu'elle fit—prendre des Pilules de Genève et se guérir.

Mme. Simpson est devenue enthousiaste à l'endroit des Pilules de Genève. Tout naturellement, vu qu'elle mène une triste existence au lieu d'être en bonne santé si elle n'avait pas pris ces pilules. "Durant 14 ou 15 ans je souffris des reins et de la vessie, endurant à différents intervalles des douleurs cruelles. J'eus des soins de médecin et en reçus quelquefois un soulagement temporaire; mais rien ne me procura un soulagement permanent jusqu'à ce que j'eusse essayé les Pilules de Genève."

En moins de deux jours j'éprouvai un grand soulagement, et après en avoir pris une boîte je suis complètement guérie et je ne m'en passerai pas maintenant. Je puis les recommander hautement à tous ceux qui souffrent de quelque forme de maladie des reins."

Mme. A. SIMPSON

Nous vous laissons essayer les Pilules de Genève avant de les acheter. Ecrivez à la National Drug & Chemical Co. (Dept. Q.), Toronto, et un échantillon gratuit de Pilules de Genève vous sera envoyé par le retour de la malle. 50c. la boîte, 6 pour \$2.50, chez tous les marchands. 2 F

ECOLE DE LAITERIE DE ST-HYACINTHE

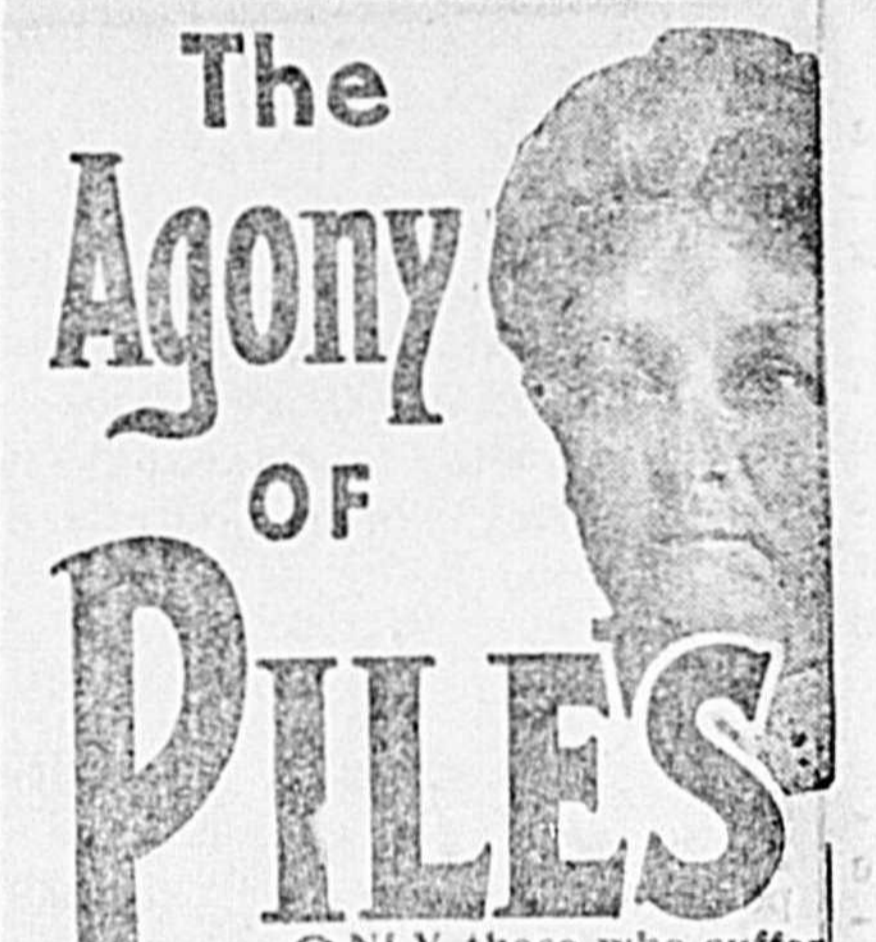
L'École de laiterie de St-Hyacinthe va inaugurer des cours d'été pour l'enseignement de tout ce qui concerne directement la fabrication du beurre et du fromage.

Ces cours se répartiront ainsi: 1er cours, du 15 juin au 15 juillet. 2e cours, du 15 juillet au 15 août. 3e cours, du 15 août au 15 sept. 4e cours, du 15 sept. au 15 oct.

Les cours sont gratuits pour y être admis il suffit d'être membre de la Société d'Industrie Laitière, et de savoir lire, écrire et compter couramment.

Les élèves n'auront à payer que leur pension en ville, soit \$3.50 par semaine.

S'adresser pour tous renseignements à M. O. E. Dallaire, Directeur, St-Hyacinthe.



ONLY those who suffer from piles know the misery it brings! It robs life of its pleasure, steals the brightness from existence, and substitutes days of dull pain and moments of acute agony. Most so called "remedies" give ease only for a time, and then—back comes the trouble and pain and misery—Zam-Buk cures Piles! And cures permanently. Proof of this lies all around you. Women and men in all stations of life have proved it—possibly some of your friends! Let it cure you!

Mrs. Wm. Hughes, of 253, Hochelaga St., Hochelaga, Montreal, says:—"I was a sufferer for years from blind, itching and protruding piles. The agony I suffered no one knows. Remedy after remedy proved useless. Day followed day and there was no relief for me—pain, loss of strength, dulness, misery, this was my experience until Zam-Buk was introduced. I know now that there is nothing on this earth like it! It cured me of piles, and once cured, I have had no return of the evil. I would like all women who suffer as I did to know that Zam-Buk will cure them!"

Beides being a specific for piles Zam-Buk cures hemorrhoids, blood-pollution, cracked or chapped hands, itching, cuts, burns, bruisés, scalds, sores, ringworm, bad legs, fruit bits, cold sores, and all skin troubles and diseases. All druggists and stores sell at 10c. per box, or from Zam-Buk Co., Toronto, for price.



Le Collège de Monnoir

M. l'abbé L. O. Roberge, secrétaire de l'évêque de St-Hyacinthe, a expliqué à Marieville, les différentes phases et péripéties du retentissant procès du collège de Monnoir. L'instance a duré au delà de deux ans et deux jugements ont été rendus. Par le premier jugement, a déclaré l'abbé Roberge, l'évêque de St-Hyacinthe avait eu gain de cause sans restriction aucune. Mais il en a été appelé de ce jugement et les rapports des experts ayant été défavorables

LA MACHINE HUMAINE



M. STANISLAS TESSIER.

Avez-vous remarqué combien il est étrange de constater que des personnes connaissant exactement, à la perfection même, le fonctionnement des machines les plus compliquées, semblent ignorer ou se soucient peu de connaître le mécanisme de leur propre corps; méconnaissent la nécessité d'observer strictement et régulièrement les lois élémentaires qui régissent l'action hygiénique de leur propre organisme.

Les cultivateurs, les artisans et autres paraissent savoir qu'en prenant soin de leurs instruments agricoles ou de leurs outils, ils peuvent non-seulement les faire fonctionner mieux, mais les faire durer plus longtemps.

Le mécanicien sait qu'il doit posséder à fond l'agencement de la locomotive avant de pouvoir en conduire un sur un chemin de fer.

Le gamin, avec sa bicyclette, sait qu'il faut y mettre souvent de l'huile, la nettoyer et en prendre grand soin, sinon elle ne sera pas longtemps utile et finira par se détériorer.

Prenez un autre exemple que nous voyons chaque jour aujourd'hui: celui du jeune homme élégant et fastueux qui conduit son propre automobile dans les longs voyages. Il devient tellement épris de son fonctionnement, et s'y intéresse à un si haut degré qu'il oublie la valeur de ses beaux vêtements et de son apparence extérieure. Voyez-le se rouler sous le véhicule, se placer sur le dos, en plein dans le chemin, et examiner en l'air ce qui a bien pu fausser l'action du mécanisme. Il regarde

à Marieville, Monseigneur Bernard ne peut forcer la corporation du collège de Monnoir à reconstruire à cet endroit. E cette maison d'éducation ayant été reconnue comme séminaire par le jugement, elle reste entièrement sous le contrôle de l'évêque de St-Hyacinthe. Le collège ne sera pas reconstruit à Marieville, dit l'abbé Roberge, mais il le sera dans le diocèse.

D'après le jugement, les membres de cette corporation sont privés du droit d'élire leurs officiers. La nomination à toutes les charges appartient aujourd'hui et appartiendra à l'avenir à l'évêque de St-Hyacinthe.

A l'issue de la grand'messe, les citoyens de Marieville au nombre d'une certaine centaine ont allé voir M. Roberge pour le prier d'offrir leurs sincères remerciements à Mgr Bernard, pour toute la sollicitude et l'intérêt dont il a fait preuve pour Marieville au cours de ce procès. Ils ont aussi félicité chaleureusement M. Roberge, pour la part très active qu'il a prise dans cette affaire.

L'on dit que le nouveau supérieur et l'économé prendront possession de leur charge sous peu, très probablement à la fin de la semaine.

VIN DE MESSE

MARQUE "Vatican" MARQUE "Sanctuaire"

Approuvés par Sa Grandeur Mgr. Bruchési. Se recommandent par leur pureté et leur qualité supérieure.

EN VENTE PARTOUT. DISTRIBUTEURS EN GROS LAPONTE, MARTIN & CIE Limitée, MONTREAL.

LIGUE DU SACRE-COEUR

Notre projet, de faire participer toutes les ligues du Sacré-Coeur à la grande procession du Congrès Eucharistique, et de profiter de cette occasion unique pour jeter les bases d'une fédération générale de ces mêmes Ligues, a reçu partout le plus chaleureux accueil. Les lettres d'encouragement nous arrivent tous les jours, et quelques Directeurs nous ont déjà envoyé la souscription de

simple jouet qu'il mettra de côté à la fin de la saison des vacances, et cependant il lui consacre sa plus délicate attention et les soins les plus minutieux, tandis que s'il consacrait seulement la moitié de son attention à l'étude du fonctionnement de sa propre anatomie, il pourrait prolonger sa vie de plusieurs années et s'exempter bien des douleurs et des maux.

La machine humaine est un automobile autrement précieux et important que la plus ingénieuse voiture qui n'ait jamais été imaginée et construite, et c'est à nous qu'il appartient d'en prendre soin et de la faire fonctionner.

Pour cela, une étude et une sollicitude de tous les instants ne sont pas de trop!

Nous étonnerions beaucoup de gens en leur disant qu'ils pourraient trouver les recommandations qui précèdent à la page 1157 des Débats de la dernière Session de la Chambre des Communes, dans un discours du Dr T. Chisholm, député d'Huron-Est, se plaignant de l'indifférence avec laquelle notre population accepte tous les maux, sans chercher à les prévenir par de saines règles d'hygiène, par une intelligence approfondie des hauts et des bas de l'organisme et du mode d'y remédier.

Est-il une maladie plus commune, une affection douloureuse plus répandue que la dyspepsie? Et cependant, combien de gens se laissent terrasser faute de comprendre que le vrai moyen de permettre à l'estomac de remplir son rôle est de renforcer le sang, de retremper le corps tout entier en mettant au point la circulation.

L'estomac fonctionne indubitablement mieux si le sang est vigoureux et la circulation active; tout se consume mieux et produit plus de pouvoir vital, si le mouvement est actionné par une force motrice intense.

Le vrai moyen de guérir la dyspepsie, c'est d'activer le corps tout entier et le sang en particulier.

Voilà tout ce que le monde devrait savoir.

Un automobile qu'on voudrait faire marcher avec de la gazoline de pacotille tomberait en panne au premier tournant.

Un estomac qu'on veut faire fonctionner avec du sang vicié ne peut rien produire de bon, ne peut pas nourrir un homme.

Que prendre pour régénérer le sang? Prenez les Pilules Moro, il n'y a rien de tel pour le sang; elles

décrassent le système, activent le fonctionnement, régularisent les déchets, grandissent la production et assurent la marche régulière irrégulière de la machine humaine.

Voici une lettre éloquent d'une personne qui a pris les Pilules Moro pour guérir la dyspepsie: Hull, 18 juillet 1909.

Messieurs, Je viens vous remercier de l'excellent traitement que vous m'avez ordonné pour la dyspepsie et des Pilules Moro que vous m'avez fait prescrire et qui m'ont guéri en peu de temps. Maintenant, je vais parfaitement bien et je suis ponctuellement vos instructions. Je ne me ressens plus du tout de ma dyspepsie et mon poids a beaucoup augmenté.

La cause de mon mal était que je mangeais trop vite. J'allais prendre mon lunch à un mille et demi de mon travail, je m'empressais d'avaler mon manger et de courir pour retourner à temps pour la reprise de l'ouvrage.

Quand vous m'avez expliqué le mécanisme de la digestion, j'ai compris l'erreur que je commettais et la raison de mes mauvaises digestions.

Les Pilules Moro, ces bonnes pilules m'ont rétabli l'estomac parfaitement. J'ai réformé ma façon de manger.

Maintenant, je vais à merveille, et, si j'avais connu le remède, il y a longtemps que j'aurais échappé aux douleurs.

Pour renforcer le sang et rétablir la constitution, il n'y a rien au monde de préférable aux Pilules Moro.

Bien à vous, STANISLAS TESSIER, 88 rue Victoria, Hull, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES

—Par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre à tous les hommes malades qui demeurent en dehors de la ville.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

LES TABLETTES BABY'S OWN CONSERVENT LES ENFANTS EN BONNE SANTE

Dans des milliers de familles au Canada, il y a de jolis enfants heureux qui doivent leur santé et leur conservation à l'usage des Tablettes Baby's Own. Cette médecine guérit toutes les maladies de l'estomac et des intestins, rend facile la dentition et détruit les vers. Elles sont absolument garanties inoffensives et ne pas contenir d'opiates empoisonnées. Madame John Laplante, de Bon Conseil, Qué., dit: "Je considère que les Tablettes Baby's Own valent leur pesant d'or et conseille à toutes les mères de toujours en avoir pour leurs jeunes enfants." En ventes chez tous les marchands de remèdes ou par la malle à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville Ont.

Messieurs les Curés qui n'ont pas encore répondu à notre circulaire nous obligerait beaucoup en y répondant le plus tôt possible. Comme nous avons quelques centaines de lettres à adresser il est possible que nous ayons oublié quelqu'un, on voudra bien ne pas nous en tenir compte. Nous enverrons avec plaisir à tous les prêtres qui en feront la demande, notre circulaire et le questionnaire.

P. L. HUDON, S. J. Directeur, A. SAINT-PIERRE, Secrétaire.

DEBARRASSEZ VOS LITS DES PUNAISES

en employant le POISON LIQUIDE DE LYONS Une application les détruit, sinon vous serez remis. En vente partout.

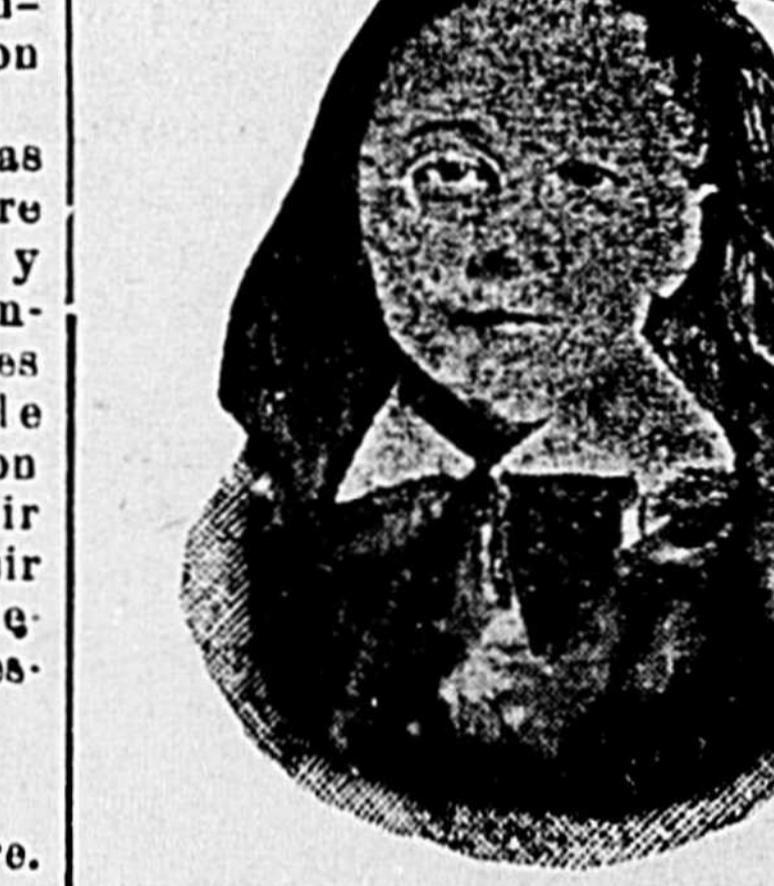
Pianos Bachman

Musique en feuilles Dernières nouveautés ED. ARCHAMBAULT, 686, rue Ste-Catherine, MONTREAL.

La petite GABRIELLE DALPE était chétive et nerveuse.

"OVONOL" POUR LES ENFANTS

la fortifie et lui donne de l'embonpoint.



Gabrielle Dalpe, 146 rue Montcalm, Montréal.

"A cause de sa grande faiblesse, ma petite fille, âgée de neuf ans, était forcée de manquer ses classes depuis plusieurs mois. Nous lui donnions tous les soins possibles, mais elle ne reprenait pas son appétit et ses nerfs, qui étaient très agités, ne se calmaient pas.

"Ayant lu sur les journaux les bons effets de l'OVONOL, nous lui en avons fait prendre. Une seule bouteille de ce remède lui a fait un bien immense. Au bout de quelques semaines, l'enfant n'était plus la même, elle avait augmenté de cinq livres, son appétit était très bon et elle pouvait, sans fatigue aller à l'école.

"Nous continuons à lui faire prendre de l'OVONOL, car à cet âge où une enfant a besoin d'être tonifiée, il est impossible de trouver un meilleur remède."

Madame DALPE, 146 rue Montcalm, Montréal.

Vous pouvez vous procurer l'OVONOL chez tous les marchands de remèdes. Prix \$1.00 la bouteille. Pour toute autre information, s'adresser à la

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

DEUX OBUS

Vers la fin du mois de septembre 1874, j'étais venu passer quelques jours à Paris, où m'appelaient une question d'intérêt. Un mien cousin éloigné, dont je soupçonnais à peine l'existence, avait eu l'excellente pensée de me constituer son légataire universel.

Comment le digne homme avait-il été amené à choisir, au milieu d'une légion de cousins et de cousines, le modeste commandant de Turcos que devait le soleil africain, c'est ce que j'ignorerais très probablement toujours. Mais, je l'avoue, c'était là le moindre de mes soucis; j'avais accepté le fait avec un fatalisme tout musulman, et, il me faut l'avouer, ce n'était pas la reconnaissance qui guidait mes pas, le jour dont je parle, vers le boulevard Clichy et le cimetière Montmartre.

Il ne fallut rien moins que l'encombrant étalage de couronnes et de monuments funéraires étalés sur mon passage, pour me faire songer au voisinage de la Nécropole-Nord de la grande ville: précisément le lieu où, selon ce que m'avait dit mon tabelleau, reposait mon estimable parent. L'aspect de ces marbres, attendant une inscription bien sentie, me fit rentrer en moi-même, et je rougis d'avoir absolument négligé de m'assurer de la façon dont avait été installée la dernière demeure du cousin dont j'héritais.

Sans plus tarder, je m'engageai dans l'avenue conduisant au champ de repos, et, muni d'une couronne, qualifiée de riche par l'industriel qui voulait bien la céder à un prix qui me parut à l'unisson, je me fis conduire au bureau du conservateur. Grâce aux indications de ce fonctionnaire, je me trouvai bientôt devant le monument simple, mais fort convenable, que je cherchais.

Déposant pieusement mon banal hommage, j'adressai mentalement un remerciement à mon généreux parent inconnu, et je me préparais à retourner sur mes pas lorsque mes oreilles furent frappées du joli gazouillis de deux petites voix d'enfant, et je cherchais d'où il provenait.

Entre les branches touffues des cyprès, ombrageant une tombe voisine, que rougissaient les rayons du soleil d'automne, déjà bas sur l'horizon, j'aperçus un groupe composé d'une femme âgée, d'aspect respectable, dont la mise semblait indiquer une gouvernante, et de deux enfants en grand deuil: le frère et la sœur, sans doute, à en juger par leur ressemblance.

Le petit garçon pouvait avoir trois ou quatre ans, et la mine résolue du blondin, sa tournure mutine, contrastaient avec la délicatesse de traits et de formes de sa toute mignonne compagne, sa cadette d'une année environ.

Les deux bambins se chamaillaient, se disputant la possession de l'arrosoir avec lequel ils mouillaient les fleurs dont les touffes s'épanouissaient, nombreuses et coquettement entretenues, dans le jardinet d'un mètre de large et de deux de long, le dernier domaine de celui ou de celle qui reposait là. La personne qui les accompagnait, mit fin au différend en confisquant l'objet du litige, en même temps qu'elle donnait le signal du départ.

Je suivis de l'œil les acteurs de ce court intermède et, mû par un sentiment de curiosité irraisonnée, je m'approchai de la colonne brisée s'élevant au centre du parterre abandonné par les enfants.

C'était un cippe de marbre blanc, sur lequel apparaissaient quatre inscriptions.

La plus élevée, la plus ancienne se composait de deux lignes:

CHARLES WALTER, CAPITAINE AU 150^e.
Bordis de l'Alma, 20 septembre 1854.

"Mon vieux camarade!" murmurai-je, et, rapidement, je parcourus les suivantes. La seconde m'apprit que

Une Autre Femme Guérie

Par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham



Gardiner, Maine. — "J'ai beaucoup souffert de troubles organiques et de dange-reuse faiblesse féminine. Le docteur me dit qu'il me faudrait aller à l'hôpital pour subir une opération, mais je ne pouvais supporter cette pensée. Je me décidai d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et Lavage Sanitaire — et je fus entièrement guérie, après trois mois d'usage. Mrs. S. A. WILHAMS, R.F.D. No. 14 Box 29, Gardiner, Me.

Aucune femme ne devrait se soumettre à une opération chirurgicale, laquelle veut souvent dire la mort, tant qu'elle n'a pas donné un raisonnable essai au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, composé exclusivement d'herbes et de racines.

Cette médecine pour les femmes, à prouvé depuis trente ans, qu'elle était le tonique le plus merveilleux, et le meilleur régulateur de l'organisme féminin.

Des femmes, demeurant, dans presque toutes les villes et villages des Etats-Unis, sont prêtes à témoigner de la vertu puissante du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Il guérit les maladies féminines et donne une santé radieuse et exubérante. Si vous êtes malade, pour votre bien, et celui de ceux que vous aimez faites en l'essai.

Mrs. Pinkham à Lynn, Mass, invite toute femme malade à lui écrire pour avoir des conseils. Ils sont gratuits, et toujours d'un grand secours.

sa veuve l'avait suivi, onze années plus tard.

La troisième était ainsi conçue:

LE COLONEL LEHNICH (GEORGES)
Commandant le 17^e régiment de marche
Tombé glorieusement sous Paris le 1^{er} dec. 1870.

Et, au dessous:

Le Dernier obus, parti des batteries prussiennes de Champigny, m'a enlevé mon œil, mon bienfaiteur.

Enfin, le nom de Julie Walter, veuve Lehnich, décédée le 25 février 1874, moins de trois mois après son mari, venait clore cette liste funèbre, dont la lecture m'avait profondément remué.

Que de souvenirs endormis elle évoquait en moi!

D'abord les plages criméennes du Vieux-fort, le coup d'œil splendide qu'offraient les flottes franco-anglaises: les innombrables embarcations vomissantes, à tour de rôle, pantalons garance et habits écarlates, qui tous prenaient joyeusement pied sur cette terre, où un si grand nombre des gais envahisseurs devaient laisser leurs os.

Le tumulte de cet apparent désordre, où tout se régularisait bientôt comme par magie, bruisait de nouveau à mes oreilles, et mon cœur se reprenait à battre fiévreusement, comme à cette heure si lointaine, alors que, frais émoulu de l'Ecole militaire, j'entrevois des horizons sans bornes, illuminés des rouges reflets de la gloire...

Puis, trois jours après, le baptême du feu! C'était le 20 septembre. Le 159^e, auquel j'appartenais alors, était en seconde ligne, et nous gravissions rapidement, en colonne, les pentes douces qui nous rapprochaient de la petite rivière de l'Alma, alors inconnue, mais à laquelle notre victoire allait prêter une immortelle auréole.

L'action était engagée, déjà les hauteurs se couronnaient de fumée et les sourdes détonations du canon se mêlaient au crépitement croissant de la fusillade. Nous avançons en silence, et je revois encore un zouave — c'était le premier tué qui frappait mon regard — la poitrine crevée par un éclat d'obus, la tête relevée par le tronc d'arbre contre lequel il était tombé; il était là, son fusil serré entre ses mains crispées et, de ses yeux

vitrés, nous regardait défilier.

C'est en ce moment, je me souviens, que le premier boulet ennemi souffla lourdement au dessus de nos têtes. Le carillon commençait pour nous et nous entrions dans la zone où les ba'les prenaient part à la fête.

En cet instant, je remarquai, à trois ou quatre pelotons en avant du nôtre, un flottement subit au centre et plusieurs baïonnettes vacillèrent et disparurent. Puis, comme nous avançons, et comme le peloton qui nous précédait, nos rangs s'ouvrirent devant un petit groupe de morts et de blessés à deux pas de lui, l'entonnoir encore fumant marquait le point de chute de l'obus russe qui venait d'éclater.

Deux officiers étaient penchés sur un de leurs camarades dont je distinguai bientôt les traits, et je m'approchai à mon tour. C'était Walter, dont le doux et bienveillant visage portait déjà l'empreinte de la mort. Sa blessure était atroce.

Un éclat d'obus lui avait labouré le ventre et des ses mains convulsées, l'infortuné semblait s'efforcer de retenir, avec ses entrailles saillant hors de la plaie béante, la vie prête à s'échapper.

"Ma femme... mes pauvres enfants..." étaient les seules paroles que l'on pouvait distinguer.

Lehnich, approchant ses lèvres de l'oreille du moribond, — ils étaient du même village de l'Alsace, — lui dit alors:

"Tes enfants, mon vieux Walter, je les adopte... tu sais que je n'ai qu'une parole."

A ces mots, Walter entr'ouvrit ses yeux déjà clos et j'y vis passer une lueur fugitive; mais nos tambours et clairons, faisant rage, entonnaient alors la charge; l'allure s'enlevait sous ces accents endiablés, et je m'arrai à ce tableau, pour regagner au pas de course mon peloton.

Une minute plus tard, cette scène était chassée de mon esprit par d'autres auxquelles j'avais à prendre part d'une manière plus active et, le soir seulement, établis sur les campements russes, nous pûmes, en réchauffant aux feux du bivouac nos membres surmenés, penser à donner un souvenir aux glorieux morts de la journée.

Nouveau venu au régiment, je connaissais fort peu le capitaine Walter, qui n'était pas du même bataillon que moi, mais le service m'avait, à deux ou trois reprises, mis en contact avec lui et ces courts rapports m'avaient mis à même d'apprécier son caractère bienveillant et ferme, et il m'inspirait une sympathie réelle. On m'apprit alors que l'absence de la dot réglementaire avait fait refuser l'autorisation ministérielle au mariage qu'il désirait conclure.

L'officier en amour avait passé outre en contractant en Angleterre un mariage purement religieux; il tranchait ainsi le nœud gordien. Tout le monde aimait et estimait Walter; aussi ses chefs fermèrent-ils les yeux sur son incartade. Mais, depuis l'entrée en campagne, il était obsédé par la pensée de la situation irrégulière faite à ses enfants par la loi française et du sort dont était menacée sa malheureuse veuve, privée, s'il venait à être tué, de la pension à laquelle elle aurait dû avoir droit.

Tout cela le tourmentait et les sembles pressentiments, sitôt réalisés, le hantaient sans relâche.

La conversation où je recueillis ces détails changea bientôt de cours et, peu après l'affaire de l'Alma, une affaire heureuse me valut le changement d'épaule de mon épaulette et mon envoi dans un autre corps.

Quelques années s'écoulèrent encore jusqu'à ce beau jour où je me retournai au Mexique, côte à côte avec mon ancien régiment, mais Lehnich n'y était plus. Capitaine aux grenadiers de la garde et officier de la Légion d'honneur, il avait, m'apprit-on, renoncé au mariage, renoncé à l'avancement, afin de mieux pouvoir surveiller l'éducation de ses enfants d'adoption.

Depuis, rien n'était venu me remettre en mémoire cet épisode de mon début dans la carrière, et voici que, soudain, la rencontre fortuite d'une pierre tombale m'en donnait, en quelques lignes tracées sur le marbre, le complet épilogue!

Nul doute, rapprochant les dates, que le digne Lehnich, désireux de continuer son rôle protecteur, devenu plus délicat depuis la mort de Mme Walter, n'eût tranché ce nœud gordien en épousant sa pupille.

Toute cette existence d'héroïque abnégation, née d'un obus russe, tranchée par un obus prussien, m'apparut d'un seul coup, dans sa grandeur ignorée, et je demeurai un instant rêveur devant cette humble pierre... puis, soudain, un irrésistible désir de revoir ces enfants auxquels je n'avais accordé qu'un regard indifférent me lança à leur poursuite.

(A suivre)

Les Separateurs



Bon Marché. — Ouvrage Parfait.

"DOMO" Cap. : - - - 90 lbs.
H. S. Prix : - - - \$15.

"DOMO" No 1 200 lbs. \$25
No 2 280 lbs. \$30

"DOMO" No 3 450 lbs. \$45
No 4 670 lbs. \$60

Circulars descriptives sur demande.

S'ADRESSER À L'Agent Général pour le Canada J. de L. TACHÉ, ST-HYACINTHE, Qué.

FABRIQUÉ AU CANADA

GILLET'S GREAM TARTAR



Meilleure Qualité
Garantie chimiquement pure SE VEND EN PAQUETS ET EN BOITES
Aussi bon marché que les variétés adulterées
E. W. GILLET CO., LTD. Toronto, Ont.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Philomène Pronx de la paroisse de St-Bernard, dans le comté et district de St-Hyacinthe, veuve de feu Pierre Duhamel, et Albina Frenière, de la paroisse de St-Antoine, dans le district de Richelieu, veuve de feu Philippe Duhamel, en son vivant cultivateur de la paroisse de St-Bernard, ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession du dit feu Philippe Duhamel, et que les créanciers produisent leurs réclamations dans les trente jours de cet avis.
St-Denis, 14 Avril 1910.
Pour les dites Philomène Pronx et Albina Frenière, Ed. ARCHAMBAULT, N. P.

CANADA Province de Québec District de St-Hyacinthe No. 66
Dane Melina Hébert, de la paroisse de St-Hugue, District de St-Hyacinthe, épouse commune en biens de Zacharie Petit dit Beauchemin, cultivateur du même lieu et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,
vs
Le dit Zacharie Petit dit Beauchemin, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée ce jour, en cette cause par la Demanderesse contre le Défendeur.
St-Hyacinthe, 22 avril, 1910.
LUSSIER, GENDRON & GUIMONT, Procureurs de la Demanderesse.

Capital Autorisé \$1,000,000.00
Capital Souscrit \$225,000.00
Capital payé \$67,040.00
Dépôts Gouvernement \$37,500.00

La Provinciale

COMPAGNIES D'ASSURANCES
— A FONDS SOCIAL —

Contre l'INCENDIE, sur la VIE et les ACCIDENTS

160, rue St-Jacques, - MONTREAL

Risques d'assurances contre l'incendie acceptés à des taux modérés.
Contrats d'Assurance vie sans restrictions au désavantage de l'assuré.
Polices maladie-accidents émises avec ou sans l'assurance-vie.

UN QUART DE MILLION DE DOLLARS
PAYÉS EN RÉCLAMATIONS.

Toute réclamation justifiée payée promptement et libéralement.
Contrats exceptionnellement avantageux offerts aux agents pouvant fournir références.

S'adresser au Bureau de la Compagnie à Montréal.
Chaque Compagnie ou département d'assurance opère séparément et toute correspondance devra être adressée soit à "La Provinciale-Incendie" soit à "La Provinciale-Vie", selon le cas.

CHEMIN DE FER DU Quebec Montreal & Southern

Tous les jours dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 8.35 a. m. DÉPART à 9.00 a. m. — Pour St-Jude, St-Almé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 8.10 a. m. DÉPART à 10.00 a. m. — Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville et Noyan.

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 3.15 p. m. DÉPART à 3.15 p. m. — Pour St-Jude, St-Almé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 5.05 p. m. DÉPART à 5.45 p. m. — Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland.

D. J. ROBERTS,
Gérant Général,
MONTREAL;
J. E. A. CHABOT, Agent Local.

JOS. O. G. MIGNAULT, INGÉNIEUR CIVIL, ARPEUTEUR-GEOMETRE.

Spécialités de constructions d'Aqueducs, d'Égouts et d'Éclairage Électrique.
Construction de Ponts et chaussées.
Développement de Pouvours d'Eau.
Arbitrages, Evaluations, etc., etc.

Adresse: SHERBROOKE, P. O.

M. A. DAVID, NOTAIRE.

Assurances. — Prêts d'argent et Collection.

Bureau: 161 rue Girouard. - St-Hyacinthe.

Desautels & Moreau, Ltee

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidation de Faillites — Compositions effectives
Prêts d'Argent. — Assurances.

Bldge Crédit Foncier, 35, RUE ST-JACQUES MONTREAL.
Tel. Main 8856.

60 YEARS' EXPERIENCE PATENTS

A person sending a sketch and description may fully ascertain our opinion from either a written or printed report. This report is absolutely confidential. It is the only one of its kind. It is the only one that is taken through the Patent Office. It is the only one that is taken through the Patent Office. It is the only one that is taken through the Patent Office.

A. CADORETTE JOHN LEARY

Cadorette & Leary
MATTRES-CHAFFETIERS

Entrepreneurs de pompes funèbres et Embaumeurs Diplômés. — Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc. — Successeurs de E. PERLAULT pour Corbillards pour adultes et pour enfants.
Voiture Ambulance.
Toujours en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires.

24 RUE LAFRAMBOISE
ST-HYACINTHE, Qué.
Téléphone 310

CHEMINS DE FER

Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours comme suit:

O. P. R. — Allant à St-Hugues, etc 12.10 et 7.50 P. M.
Allant à Farnham, etc.: 8.15 A. M. et 4.05 P. M.

G. T. R. — Allant à Montréal, 5.21, 7.10, 11.28 A. M., 6.30 P. M.
Allant à Acton, etc.: 9.16 A. M. 5.34, 9.00 P. M.

I. C. R. — Allant à Montréal, 8.16, A. M., 5.01, 8.41, P. M.
Allant à Drummondville: 8.44, A. M. 1.15, 5.10, P. M.

Beurrerie-fromagerie à vendre

Une beurrerie-fromagerie bien montée et avec un arrondissement de 50,000 lbs. de beurre, avec un homme soigneux et habile. Glacière molette du village perfectionnée. Située dans le comté de Labelle. Prix et conditions faciles.

S'adresser au bureau du COURRIER.

Aussi une petite fromagerie dans les Cantons de l'Est. Payable \$100 par an sans intérêts.
S'adresser au bureau du COURRIER.

Maisons d'Affaires

BISSONNET & BRODEUR
Marchands-Tailleurs et merciers,
169 rue Cascades.

JOS. BRODEUR & CIE.,
(Jobbers) Marchandises sèches et Epicerie.
Gros et Détail.
228 et 234 rue Cascades.

S. BOURGEOIS & CIE.,
Magasin-Général,
Place du Marché.

BROUSSEAU & FILS
Marchandises sèches et Nouveautés,
63 et 67 rue St-François.

DUSSAULT & LAMOUREUX,
Fondeurs,
4 rue St-Hyacinthe.

JOSEPH HUETTE Téli. 246
Ferlandier-Plombier et Couvreur,
68 rue St-Simon,
Place du Marché.

CHS. G. RACICOT
Marchand de Grains, Farines, Son, Gru,
Moules, etc.
Coin des rues St-Antoine et Mondor

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.
Rue Cascades. ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAUX, FURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

Huile d'olive pour Spécialité: Sanctuaires.
Livres de récompenses.

HORACE ST-GERMAIN, NOTAIRE.

ASSURANCES. — PRÊTS D'ARGENT.
7 RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE.
(Ancien Bureau "Desautels & St-Jermain".)

ALBERT JODOIN, Notaire.

Assurances contre le Feu:
Compagnies: Guardian Aetna, British America, etc.
68 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe
(Bureau "Taché & Jodoin")

Lussier, Gendron & Guimont, AVOCATS

176 Rue Girouard, - - - St-Hyacinthe
Ls. LUSSIER, L. A. GENDRON, L. B., E. GUIMONT.

BREVETS D'INVENTION CANADA ET ÉTRANGER

BEAUDRY & BROWN
INGÉNIEURS CIVILS ET ARPEUTEURS
107 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Le...
GRUAU D'AVOINE
est un délicieux aliment, nourrissant, facile à digérer, très apprécié par les hygiénistes pour le développement des muscles. On le prépare avec la Farine d'Avoine roulée

OGILVIE
fabriquée avec le choix des Avoines du Manitoba — les meilleures au monde — la plus riche en azote, la plus reconfortante pour tous les âges.

EN VENTE PARTOUT
Che Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.
MONTREAL ET WINNIPEG